



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Paris, le 30 août 2007

N/Réf.: SEC/122/2007

Monsieur le Secrétaire Général,

Depuis notre création le 23 mars 2006, et plus encore depuis les dernières élections professionnelles, notre organisation s'est attachée à un dialogue avec les autres organisations syndicales de policiers, en particulier avec celles représentatives des officiers de police. Nous avons donc eu ensemble plusieurs entretiens qui se sont déroulés d'ailleurs dans un climat fort cordial.

Certes, nous ne sommes pas d'accord avec certaines de vos revendications, comme nous ne vous l'avons jamais caché : l'idée d'une fusion et d'un corps unique regroupant commissaires et officiers de police ne nous semble ni souhaitable ni opportune tout comme celle d'une école unique de formation des cadres sur le site de Saint Cyr au Mont d'Or.

Pourtant, nous considérons que nous restons tous unis par la même passion du métier de policier, la connaissance des réalités de terrain et le souci constant de défendre notre institution.

Ainsi, vous devez certainement vous en rappeler, nos points de vue ont pu s'avérer particulièrement proches concernant les évolutions de la procédure pénale (opposition aux gardes à vue filmées ou à l'accès de l'avocat au dossier pendant la garde à vue). Nous partageons également une même inquiétude concernant l'évolution du traitement de la délinquance, notamment quant à certaine inefficience de la chaîne pénale concernant les multi-réitérants.

C'est donc avec une grande surprise et une profonde déception que nous avons pris connaissance de votre courrier du 27 août 2007 adressé à tous les officiers de police.

En effet, dans un contexte de tension palpable avec l'administration à propos du passage au régime forfaitaire des cadres et de l'apurement du stock des heures supplémentaires des officiers de police, vous vous êtes permis de nous mettre en cause de façon pour le moins discourtoise, allant même jusqu'à calomnier l'ensemble du corps dont nous défendons les intérêts.



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Permettez nous seulement de considérer que tout ceci n'est pas à la hauteur des enjeux du moment et que vous vous êtes un peu égaré.

En effet, que « le refrain » sur les commissaires de police percevant les vacations d'huissiers soit encore d'actualité au sein de votre organisation nous amuse : depuis 1996 cette réalité n'a plus cours. Faut il le rappeler, plus des trois quarts de notre corps ne l'a d'ailleurs jamais connue.

Concernant votre jugement sur la gestion des événements de novembre 2005, nous tenons là aussi à vous rappeler que tous les policiers, du gardien de la paix au commissaire, en passant bien sûr par les officiers de police, y ont participé, s'acquittant de leurs missions respectives avec un professionnalisme reconnu de tous. Ces événements hors norme n'auraient pu d'ailleurs être traités autrement. Nous pourrions d'ailleurs souligner que les commissaires de police, particulièrement présents sur le terrain pour gérer ces événements ont encore démontré à cette occasion tout leur savoir faire opérationnel.

Plus grave, vous semblez considérer que le corps des commissaires est à l'origine des blocages actuels de vos négociations avec l'administration. Permettez nous de vous rappeler quelques points concernant ce dossier.

Notre organisation n'existait pas au moment de la signature du protocole « Corps et Carrières » ; nous respectons cet accord alors même que nous pourrions fort légitimement en contester certains points au regard de la faiblesse des avancées statutaires obtenues par notre corps. **Il n'est donc pas question pour nous de tenter en aucune manière de l'enterrer.**

Concernant les négociations actuelles, notre organisation a rappelé à plusieurs reprises qu'elle n'avait pas à se prononcer sur ce sujet conformément à la logique qui est la nôtre depuis notre création, puisqu'il s'agit là d'une éventuelle avancée indemnitaire ne nous concernant en aucune manière.

Nous ne « jubilons » donc pas de la situation actuelle puisque les remous générés par ce blocage vont immanquablement gêner la bonne marche des services dont nous avons la charge.



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Pour être tout à fait complets sur ce point nous tenons d'ailleurs à vous signifier que le passage en cadre A des officiers de police est une profonde révolution pour l'ensemble du corps que vous représentez. Nous sommes à cet égard très attentifs quant aux conséquences que cela va engendrer en matière de gestion de ce corps indispensable au bon fonctionnement de la chaîne hiérarchique des services dans leur ensemble.

Enfin, concernant d'éventuelles perspectives de réforme du concours interne, nous ne pouvons que nous étonner de vos propos : les seules réformes évoquées actuellement étant celles relatives au remplacement du recrutement au choix par un recrutement basé sur les règles de la Voie d'Accès Professionnelle pour les commandants de police.

Soyez en certain, il n'existe pas, à la différence des officiers de Gendarmerie, différentes castes dans notre corps selon nos modalités de recrutement : nous sommes tous commissaires de police et fiers de l'être dès notre sortie de l'E.N.S.P, quel que soit notre mode de recrutement.

Nous tenons enfin à vous rappeler, Monsieur le Secrétaire Général, que nous considérons que les officiers de police sont et demeureront nos plus proches collaborateurs, le plus souvent précieux et efficaces dans leurs missions quotidiennes et sans lesquels la cohérence de la pyramide hiérarchique de chaque service ne pourrait exister.

Espérant sincèrement que tout ceci n'est qu'une façon, un peu maladroite, de mobiliser en interne l'ensemble du corps des officiers de police, nous nous permettons de vous rappeler cependant que nos fonctions respectives nous obligent à ne pas nous montrer excessifs dans nos critiques les uns vis-à-vis des autres.

Dans l'espoir de pouvoir renouer avec vous un dialogue constructif, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos cordiales salutations.

**Le Président**  
**Olivier BOISTEAUX**

**Le Secrétaire National**  
**Jean-Paul MEGRET**

**Monsieur Bruno BESCHIZZA**  
Syndicat SYNERGIE Officier  
2bis Quai de la MEGISSERIE  
75001 PARIS